

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **Mairie de la Roque-en-Provence**

Séance du **01 juillet 2020**

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille vingt, le 1 juillet à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ARGENTI Alexis.

Etaient présents : MM.

ARGENTI Alexis-BALDINI Murielle-NEDELEC-CORSO Scylia-DELBAUVE Robert-MIRRONEAU Nathalie-GUILLEMETTE Thierry-BARRIERE Joël-

Date de convocation :

26 juin 2020

Date d'affichage :

26 juin 2020

OBJET

Vote des taux 2020 des
impôts directs
D_2020_07_02

M. BALDINI Murielle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du budget primitif 2020 il convient de voter les taux pour les deux taxes pour les impôts directs à savoir:

Taux de la Taxe Foncière (bâti) et le Taux de la Taxe foncière (non bâti)

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Communale décide de reconduire les taux de l'année précédente et vote à l'unanimité des présents :

-TAUX TAXE FONCIERE (BÂTI) 3.83%

-TAUX TAXE FONCIERE (NON BÂTI).....28.47%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Nice le et
publication ou notification du

AR PREFECTURE

006-210601076-20200701-D_2020_07_02-DE

Reçu le 07/07/2020

Le Maire



Signature